Délégation Régionale Occitanie méditerranée Instituts thématiques Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2021-33

Le délégué régional,

Vu le code de la recherche;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret 84-278 du 12 août 1984 relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n°DAJ2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ 2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n°DAJ2020-81 en date du 12 février 2020 du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm en date du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires :

Vu la décision DAJ 2012 – 124/CHCH/CH nommant Jacques Cavaillé délégué régional et ordonnateur secondaire à compter du 1er juin 2012 ;

DECIDE

Article 1:

Délégation de signature est accordée, à compter du 29 septembre 2021 à Lauriane Meurice (*Ingénieur d'étude, Responsable Achats-Marchés*), afin de signer ou valider en leur qualité de valideur final dans le système d'information financier SAFIr, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite d'une part, de ses attributions et d'autre part, des crédits disponibles pour les dépenses relatives à l'activité du CIC1411 :

- Les commandes dont le montant est inférieur à 139 000 euros HT;
- Les commandes relatives à la gratification des stagiaires,
- les constatations de service fait.
- les certifications de service fait.
- tous actes et documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger nécessaires à l'activité du CIC1411, à l'exception :
 - des missions dont la durée dépasse un mois.
 - des ordres de mission sans frais, dont la durée dépasse un mois.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Lauriane Meurice, délégation de signature est accordée, à compter du 29 septembre 2021, à Cendrine Chalard, (Ingénieur d'études, Responsable administration générale et qualité), aux fins mentionnées à l'article 1.



Délégation Régionale Occitanie méditerranée

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2021-33

Article 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Lauriane Meurice et de Cendrine Chalard, délégation de signature est accordée, à compter du 29 septembre 2021, à Mélissa Bourrel, (Technicien, Gestionnaire polyvalent d'unité), aux fins mentionnées à l'article

1 et dans la limite de 1 600 euros HT.

Article 4: En cas d'absence ou d'empêchement de Lauriane Meurice, de Cendrine Chalard et

de Mélissa Bourrel, délégation de signature est accordée, à compter du 29 septembre 2021, à Hanane El Bouzidi, (*Technicien, gestionnaire polyvalent d'unité*), aux fins

mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 1 600 euros HT.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Lauriane Meurice, de Cendrine Chalard, de

Mélissa Bourrel et de Hanane El Bouzidi, délégation de signature est accordée, à compter du 29 septembre 2021, à Lucile Gros, (Technicien, gestionnaire polyvalent

d'unité), aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 1 600 euros HT.

Article 6: Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la

délégation régionale Occitanie Méditerranée.

Article 7: Elle abroge la décision antérieure n°2020-10 ayant le même objet.

Le Délégué Régional, Ordonnateur secondaire

Jacques Cayaillé

Délégation Régionale Occitanie méditerranée Instituts thématiques Institut national de la santé et de la recherche médicale

Décision n°2021-33

Délégation Régionale Inserm Occitanie Méditerranée

Délégataire : Nom et prénom Fonction	Signature	Paraphe	Domaine de la délégation de signature
Lauriane MEURICE Responsable Achats- Marchés	Lu-	£n.	Commandes inférieures à 139 000 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Cendrine CHALARD Responsable administration générale et qualité	chlf	Ce	Commandes inférieures à 139 000 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Melissa BOURREL Gestionnaire Polyvalente d'Unité	3	M.B	Commandes inférieures à 1600 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Hanane EL BOUZIDI Gestionnaire Polyvalente d'Unité	Janas	HEB	Commandes inférieures à 1600 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions
Lucile GROS Gestionnaire Polyvalente d'Unité	Anos	L-G.	Commandes inférieures à 1600 euros HT, constatations et certification de service fait, actes et documents relatifs à la gestion des missions